



NOTE METHODOLOGIQUE

L'indice « matières premières pour l'alimentation des poules pondeuses filière biologique » permet de suivre l'évolution des coûts de formulation des aliments bio pour poules pondeuses. Ces coûts sont relevés **trimestriellement** auprès d'un panel représentatif de fabricants d'aliments pour poules pondeuses en filière biologique.

La valeur de référence de l'indice, commune aux répondants du panel, est fixée au 1er trimestre 2020. À l'issue de chaque trimestre, les répondants transmettent leur indice d'évolution par rapport à cette base à leur syndicat respectif (La Coopération Agricole Nutrition Animale et le Syndicat National de l'Industrie de la Nutrition Animale). Ces données individuelles anonymisées sont transmises à l'Itavi qui - après retraitement - en produit un indice moyen. Le panel de fabricants d'aliments bio pour poulettes et/ou poules pondeuses est constitué de 11 sites de fabrication soit 78% du tonnage national.

Publication

Cet indice de coût des matières premières pour l'alimentation des poules pondeuses biologiques est mis en ligne au plus tard le 1^{er} du mois suivant le trimestre écoulé (ex. au plus tard le 1^{er} mai pour le 1^{er} trimestre de l'année) sur le site internet de l'ITAVI : <https://www.itavi.asso.fr/publications/indice-trimestriel-matieres-premieres-pour-l-alimentation-des-poules-pondeuses-biologiques>

Formulation

L'indice « matières premières pour l'alimentation des poules pondeuses biologiques » s'appuie sur la formulation d'un aliment bio pour poules pondeuses respectant des objectifs nutritionnels définis. Ces objectifs peuvent être amenés à évoluer dans le temps, au regard des progrès zootechniques réalisés ou des changements inhérents à la réglementation en filière biologique. Les fabricants d'aliments peuvent proposer à cet égard des évolutions relatives aux objectifs nutritionnels à atteindre.

Composition du panier de matières premières

L'origine (France, UE ou pays tiers), la nature (AB ou C2) et l'utilisation (disponibilité, intérêt technico-économique, prix de revient) des matières premières dans la fabrication des aliments bio pour poules pondeuses sont extrêmement variées et dépendent de plusieurs paramètres impossibles à anticiper.

- L'indice doit être renseigné pour un panier de matières premières permettant de répondre aux objectifs nutritionnels au meilleur coût, avec les matières premières disponibles sur le trimestre concerné.
- L'indice reflète a posteriori la diversité et la variabilité des situations (par exemple, l'accès (implantation géographique vis-à-vis des bassins de production) et/ou la disponibilité de ces matières premières (effet campagne...)).

La proportion de matières premières issues de l'Agriculture Biologique ou de surfaces en conversion n'est pas soumise à contrainte dans le cadre du calcul de l'indice, en dehors des seuils fixés par le règlement (UE) 2018/848.

Des critères complémentaires (approvisionnements locaux, absence d'une matière première...), demandés par certains cahiers des charges, ne doivent pas être pris en compte dans le calcul de l'indice « matières premières pour l'alimentation des poules pondeuses biologiques », mais sont à réserver pour les négociations commerciales individuelles entre les opérateurs, puisqu'ils peuvent justifier une évolution du prix de l'aliment différente de l'évolution constatée via l'indice générique.